



PB-PP  
BELGIE(N)-BELGIQUE

1099 BRUXELLES X

P 201096

TRIMESTRIEL

N° 201 - Septembre 2021

# L'INCISIF

Le magazine d'information de la Chambre Syndicale Dentaire

## LA RENTRÉE DE LA CSD!

p/05 Bienvenue aux jeunes diplômés.



p/04

PERSPECTIVES POUR  
LE 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2021

p/07

SOLIDARITÉ INONDATIONS :  
LA CSD EST À VOS CÔTÉS

p/14

AUGMENTATION DES  
PENSIONS INDÉPENDANTS

# Rejoindre la CSD, le meilleur choix

## La CSD vous représente

au niveau régional, fédéral et international.

## La CSD vous forme

avec des cours de formation continue à petit prix.

## La CSD vous informe

en continu de toutes les nouvelles régionales, nationales et internationales.

La CSD vous offre également de nombreux avantages financiers qui vous permettront de valoriser votre cotisation instantanément.

De plus, profitez exceptionnellement cette année, d'une cotisation réduite de moitié !

**[www.incisif.be](http://www.incisif.be)**

ou rendez vous vite à la page 28 pour les détails.



## Dans ce numéro :

### INFOS MEMBRES

p/04

Perspectives pour le 4ème trimestre 2021.

p/05

CSD : Changement de Mandataires.

Nouveauté Starters !

Félicitations aux jeunes diplômés

p/06-07

Inondations ! Action Solidarité.

p/08-09

Inondations : mesures en faveur des Victimes.

p/10

Merci à tous les donateurs !

### BON À SAVOIR

p/11

Projet pilote pour les hygiénistes dentaires.

Une nouvelle TVA sur les soins médicaux ?

Primes INAMI : baisse du seuil d'activité minimal.

Prime télématique.

Webinaires admis pour 2021 ?

### ADMINISTRATIF

p/12-13

Regard sur les Patients atteints du Cancer ou d'Anodontie.

### GESTION

p/14-15

Augmentation des pensions des indépendants.

### OPINIONS

p/16-17

Stagiaires et Maître de stage, le parcours du combattant ?

p/18-19

AMR - Prescription des antibiotiques : Attention !

### INTERNATIONAL

p/20

OMS-FDI : Résolution importante pour la Santé Bucco-dentaire.

OMS-FDI : Le point sur la résistance Anti Microbienne, RAM.

p/21

CED : Résolution vaccination.  
UE : directive gobelets.



France : Vaccin obligatoire.

### SCIENCES

p/22-23

Résultats de recherches et expériences

p/24-25

Les pages culture de Marie.

p/27

Petites annonces.

p/28

Formations.

Devenir membre.

# Édito



**Tareq El Sayyed**  
Président CSD

## L'INCISIF

n° 201 - Septembre 2021

Trimestriel d'information de la  
Chambre Syndicale Dentaire a.s.b.l.  
Imprimé à 4300 exemplaires  
et distribué gratuitement  
à l'ensemble des dentistes  
francophones de Belgique.

### ÉDITEUR RESPONSABLE

Michèle Aerden,  
Boulevard Tirou 25/021  
B-6000 Charleroi.

### RÉALISATION & PRODUCTION

www.pastabal.com  
T. +32 2 789 20 01

### SIÈGE SOCIAL

Avenue de la Renaissance 1  
B-1000 Bruxelles

### SIÈGE ADMINISTRATIF

Boulevard Tirou 25/021  
B-6000 Charleroi  
Tél. : +32 71 31 05 42

www.incisif.be

### NOS VALEURS

- ▶ Nous défendons les intérêts des praticiens sans les dissocier de ceux des patients.
- ▶ Nous soutenons le positionnement médical de la profession.
- ▶ Nous veillons à ce que les dentistes puissent exercer dans de bonnes conditions.
- ▶ Nous aidons à améliorer la santé bucco-dentaire de la population.

Chères Consœurs et Chers Confrères,

Bienvenus aux Diplômés 2021 ! La CSD vous souhaite une vie professionnelle épanouissante et passionnante.

Nous vous accueillons dans notre association par la gratuité de la cotisation pendant les 3 premières années de votre carrière. Ce qui vous donne accès à notre accompagnement dans votre pratique quotidienne et à tous nos avantages.

Rejoignez-nous dans la défense de l'exercice libéral de notre profession avec ses valeurs d'éthique et de confraternité.

La période de vacances aurait dû être pour toutes et tous d'agréables congés et un bon repos avant la reprise de septembre après les mois difficiles que nous avons vécus en tant que citoyen et en tant que membre d'une profession médicale de première ligne.

Malheureusement, la météo et les intempéries du mois de juillet en ont décidé autrement et les milliers de sinistrés des inondations sont là pour nous rappeler que rien n'est jamais acquis.

Parmi les victimes des inondations auxquels nous adressons toutes nos pensées, se trouvent aussi des dentistes qui ont vu leur cabinet partiellement ou totalement ravagé.

Nous avons lancé par l'intermédiaire de notre site web et de nos news, un appel à votre solidarité vis-à-vis des dentistes en grande difficulté et nous vous remercions de votre généreuse participation.

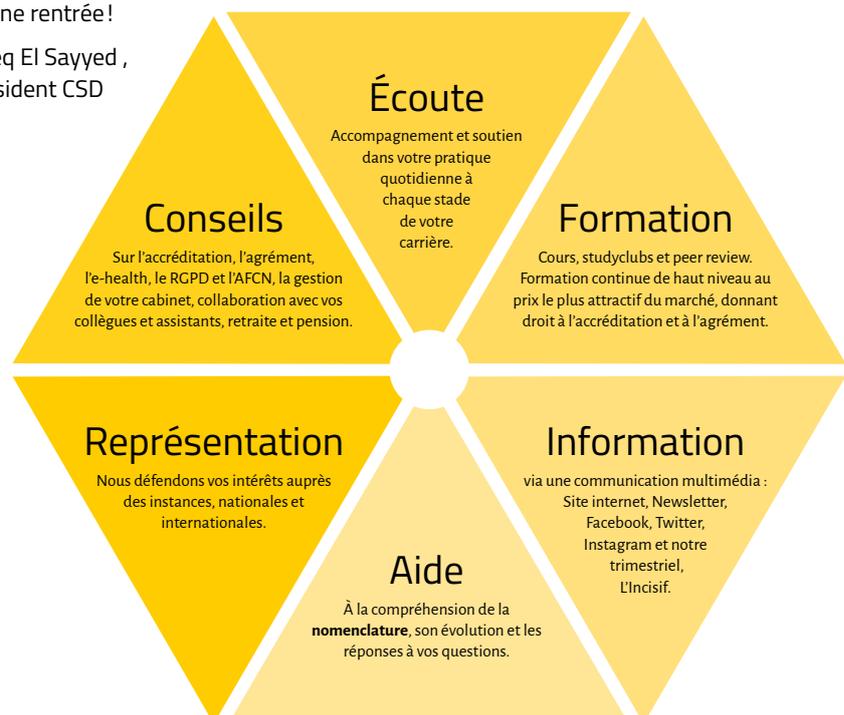
Après une aide d'urgence, la CSD planifie un accompagnement à plus long terme avec un cadastre précis, aide dans les négociations avec les assurances, car si certains cabinets n'ont besoin que de matériel et d'un nettoyage en profondeur, d'autres se trouvent dans des maisons qui devront être détruites ou fortement rénovées.

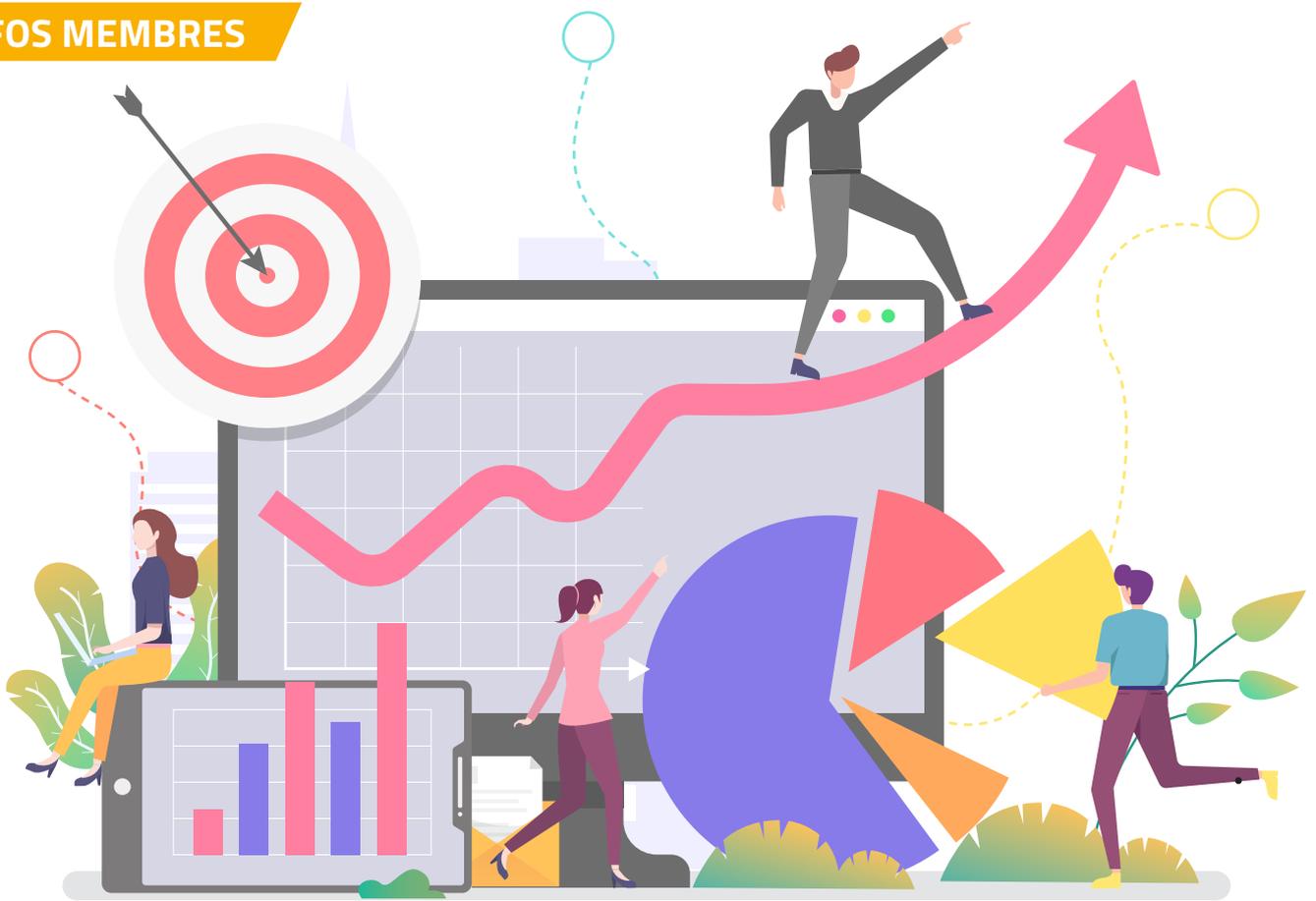
Un rappel aussi à ceux qui ne sont pas encore vaccinés : il est urgent de le faire, c'est un acte civique, et aussi un acte indispensable pour bénéficier de la confiance de nos patients.

Et enfin, ce dernier trimestre est aussi celui des négociations comme vous pouvez lire dans l'article Perspectives pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Bonne rentrée !

Tareq El Sayyed,  
Président CSD





# Perspectives pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

Nous abordons le quatrième trimestre 2021, et allons faire face à de nombreuses échéances d'ici la fin de l'année :

► La première est la **dématérialisation des prescriptions** à partir du 15 septembre, ce qui veut dire que, si tout se passe bien, il ne faudra plus fournir de preuve de prescription, la carte d'identité suffira. Les instances impliquées ont deux ans de retard sur le calendrier programmé, il faut espérer que cette fois-ci ça fonctionnera.

août, preuve que cette initiative ne séduit pas la profession. De plus, côté francophone, les d'hygiénistes en formation n'ont pas fini leur curriculum, il en résulte qu'il n'y a pas suffisamment de candidats hygiénistes maîtrisant le Français ce qui pose un réel problème. Cela nous amène à nous poser la question de savoir si cette initiative payée par le contribuable était bien nécessaire.

été validée par les dentistes qu'à une courte majorité, ce qui nous permettra d'être vigilants vis-à-vis des demandes des organismes assureurs (les mutuelles) relatives aux exigences de transparence, de l'obligation du tiers payant, de l'utilisation d'e-fact et d'e-attest.

L'augmentation du statut social à 3200 euros ne justifie pas que nous acceptions toutes ces demandes en nous obligeant à respecter les honoraires de la convention qui couvrent difficilement l'augmentation de nos frais. De plus, le manque de loyauté dans le paiement des indemnités Covid ne nous pousse pas à l'optimisme béat.

Bien entendu, la CSD vous représentera dans ces négociations et tiendra compte votre avis. ■

“ LA CSD VOUS ACCOMPAGNE À CHAQUE STADE DE VOTRE CARRIÈRE POUR TOUTES LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ.

► Ensuite ressurgit le **projet pilote des hygiénistes**. La période d'inscription pour participer au projet pilote a dû être prolongée jusqu'à la fin

► La **TVA sur les soins esthétiques** est à l'ordre du jour. Une réunion des associations professionnelles néerlandophone et francophone est mise en place pour étudier les délimitations du concept «soins esthétiques».

► Enfin, les **négociations pour le renouvellement de la convention dento mutualiste 2022/2023** vont débiter. La dernière convention n'a

# CSD : Changement de Mandataires



Suite à la démission en mai de nos confrères **J.M. Hubert** et **M. Laroche** de leur mandat au Conseil de l'Art Dentaire, c'est **Tareq El Sayyed** et **Sakha Fathi** qui représenteront les membres de la CSD dans cette commission

Merci aux confrères sortants et entrants !



Suite à la démission fin avril de nos confrères **Fabrice Bolland** et **Michaël Cesa** de leurs postes d'administrateurs et de membres effectifs de notre association, la CSD attend toujours leurs démis-

sions de leurs postes de mandataires de la CSD à la Commission Accréditation et à la Commission d'agrément dentistes généralistes, conformément au règlement d'Ordre Intérieur de la CSD, afin de pouvoir attribuer ces mandats à des administrateurs ou membres candidats.

Prenez contact avec nous si vous êtes intéressé(e) à représenter la CSD dans ces instances !

Contact : [csd@incisif.be](mailto:csd@incisif.be)

## Extrait du règlement d'ordre Intérieur de la CSD

Chap.2. Du mandat de représenter l'Association ou les Praticiens de l'Art dentaire auprès de l'INAMI, des pouvoirs publics et de tout organe généralement quelconque où l'Association réalise son objet social

art. 5. Le mandataire reconnaît, pour tout mandat lui attribué par l'Association ou par toute autorité notamment publique sur proposition de l'Association, représenter l'As-

sociation à l'exclusion formelle de sa propre personne ou de toute autre organisation.

art.6. Le mandataire s'oblige, pour tout mandat lui attribué par l'Association ou par toute autorité notamment publique sur proposition de l'Association, à défendre la politique tracée par le Conseil d'Administration de l'Association, et à faire rapport régulier de son activité de mandataire.

art.7. Sur simple requête du Conseil d'Administration, le mandataire renonce officiellement, par écrit, et dans la huitaine, à tout mandat lui attribué par l'Association ou par toute autorité notamment publique sur proposition de l'Association. A défaut, l'envoi de la requête - même non motivée - aux autorités compétentes vaut lettre de démission.

## Nouveauté Starters ! Accès aux revenus garantis !

Pour les jeunes dentistes qui commencent leurs vies actives, la CSD offre désormais, en plus de nos assurances avantageuses que sont :

- la RC professionnelle à 30 €/an, avec assurance exploitation gratuite les 3 premières années,
- l'assurances soins de santé et hospitalisation à 300 €/an pour le dentiste sa famille et ses assistant(e)s,

la possibilité de souscrire à une assurance revenus garantis, sans avoir à déclarer un revenu des 3 dernières années.

Renseignements : [csd@incisif.be](mailto:csd@incisif.be)

## Félicitations aux jeunes diplômés et bienvenue dans la profession !

La promotion de l'UCL comptait cette année 54 jeunes diplômés dont 73% des femmes !

La CSD leur souhaite une vie professionnelle épanouissante et passionnante.

A cette occasion, un prix de la CSD récompensait l'étudiant le plus méritant, élu par ses pairs.

Il a été décerné le 02 juillet 2021 à **Monsieur Adam BENMOUHAR**.



# Inondations ! Dentistes sinistrés ! Action Solidarité



# La CSD est à vos côtés

**Durant cette période de fortes intempéries et inondations, plusieurs cabinets dentaires ont été ravagés. Tout de suite la CSD a fait un appel de solidarité à tous les dentistes et nous avons été surpris par leurs réponses généreuses et immédiates.**

**D'**autre part la CSD a recherché les dentistes sinistré(e)s en téléphonant aux dentistes des zones inondées. Cela s'est avéré difficile, car certaines lignes téléphoniques étaient coupées. Le bouche-à-oreille a aussi fonctionné.

Si votre cabinet a été inondé, et que nous ne vous avons pas trouvé, il est évident que, comme pour la crise Covid, membre ou non membre, la CSD est à votre service pour vous aider. Prenez contact avec nous !

## DONATIONS

Nous avons classé les dons en 4 catégories :

1. Dons de matériel et de produits : la CSD a mis les dentistes sinistrés en contact avec les donateurs. Des installations complètes de dentistes qui venaient d'arrêter leur pratique ou par pièce isolée (RX, compresseur...) ont ainsi été données.
2. Proposition de mise à disposition de temps de cabinet chez des collègues.
3. Dons de meubles et même de vêtements
4. Dons en argent allant de 300 € à 6 000 € ! Nous avons géré cela de la façon suivante :
  - ▶ soit les dentistes sinistrés nous remettaient la liste de leurs besoins et les donateurs commandaient au nom

du collègue sinistré les articles souhaités

- ▶ soit la CSD fait les achats de produits et matériel avec l'argent versé sur le compte CSD.

## DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES POUR LES DENTISTES SINISTRÉS

### Droit passerelle

Dans le contexte de catastrophes naturelles, les Dentistes sinistrés peuvent faire appel au droit-passerelle classique dans le cadre du troisième pilier (interruption forcée), en cas d'interruption complète de toute activité indépendante pendant au moins 7 jours consécutifs.

### Facilités de paiement

En outre, les travailleurs indépendants concernés se voient offrir la possibilité :

- ▶ d'obtenir un report du paiement des cotisations de sécurité sociale pour le 3ème trimestre de 2021
- ▶ de demander une diminution des cotisations provisoires de sécurité sociale
- ▶ d'introduire une demande simplifiée de dispense

### Assistant(e)s

Si les employés sont touchés et ne peuvent pas travailler, l'employeur peut faire appel au chômage temporaire pour cause de force majeure.

## ASSURANCES

Concernant les dentistes sinistrés, membres de la CSD, qui n'ont pas de courtier pour les accompagner, le courtier de la CSD, Soyier-Mamet, met gracieusement à disposition un expert pour les assister dans leurs démarches auprès des assurances et accélérer le processus de recouvrement. Nous espérons, ainsi, réduire au maximum le délai pour obtenir leurs indemnités et reprendre une vie normale et leurs activités.

Un tout grand MERCI aux dentistes donateurs et donatrices et à l'association ADSN de Virton sous la direction remarquable de Y.Parage !!

La valeur de CONFRATERNITÉ, chère à la CSD, a pris ici tout son sens !!

*Le courtier de la CSD, Soyier Mamet, met gracieusement à la disposition des membres de la CSD qui n'ont pas de courtier et qui ont subi des dommages dues aux intempéries de Juillet un expert pour les assister dans leurs démarches auprès des assurances et accélérer le processus de recouvrement. ■*

## Récit d'un confrère

Mais cela ne reste que matériel. Perte sèche financière énorme > bras de fer avec les assurances en perspective, mais si vous aviez vu ce que j'ai vu les jours d'après...

La télévision montre des images, mais RIEN ne s'en dégage. Quand vous êtes sur place, là où vous voyez la vie des gens en déchet qui s'accumule sur les trottoirs puis que des machines viennent chercher pour en faire un tas plus loin avec les autres déchets... Un tas énorme que des camions-bennes viennent vider en balai, mais qui reste malgré tout toujours aussi volumineux parce que d'autres y déchargent encore et encore et encore d'autres détritiques que sont devenus la vie des gens... La boue les 1er jours qui pue (la Vesdre, il n'y a pas que de l'eau comme dans tous les cours d'eau...) puis qui sèche au soleil et qui devient de la poussière s'élevant à chaque passage de camion.

Pour ma part, je n'habite pas là. J'ai construit un cabinet, mon cabinet, comme il me ressemble. Comme je respire, comme je suis... au fil du temps. Mais ça n'est rien par rapport aux gens qui ont perdu le contenu de leur vie. Des locaux, on ne s'y attache finalement pas. On va bien.

# Mesures en faveur des Victimes des inondations. Comment procéder ?

**Juillet 2021 - Les inondations doivent être considérées comme une situation de force majeure par exemple en cas de perte de documents (prescriptions, attestations de soins donnés, autorisations du médecin-conseil, etc.), perte des documents d'identité, perte de médicaments, de produits de santé et/ou de dispositifs médicaux, qui font éventuellement l'objet d'un délai de renouvellement ou d'une intervention limitée, dérogation à l'obligation pour les assurés inscrits à une maison médicale de s'adresser à cette dernière.**

Conformément aux principes en vigueur en matière de force majeure, les organismes assureurs peuvent évaluer de manière autonome ces situations sur la base des pièces justificatives invoquées par l'assuré ou le dispensateur de soins et, le cas échéant, invoquer la force majeure pour accorder une intervention de l'assurance.

En cas de perte de produits pharmaceutiques, de prothèses dentaires ou de matériel de bandagisterie, les organismes assureurs peuvent, par exemple, rembourser les prestations au-delà du nombre maximal de prestations autorisées ou rembourser des prestations avant l'expiration du délai de renouvellement. En cas de perte des documents, des duplicata et copies de ces documents peuvent être acceptés et il peut être admis que les prestations soient facturées ou que les documents soient remis en dehors des délais prévus à cette fin.

Il est demandé aux dispensateurs de soins d'apporter la mention «inondations» sur les attestations

de soins donnés ou autres documents concernés. Afin d'éviter les blocages, parce que le délai de renouvellement n'a pas été respecté ou parce que le nombre maximal de prestations sur une période déterminée est atteint, il est recommandé de transférer ces attestations et documents via le circuit papier aux organismes assureurs. Cela s'applique notamment aux prestations de santé dispensées par les dentistes et aux prestations de santé dispensées aux bénéficiaires inscrits dans une maison médicale.

Pour les bénéficiaires qui ont été touchés par les inondations, il est recommandé de toujours appliquer le régime du tiers payant. Pour cette raison, dans les cas où l'interdiction du régime du tiers payant s'appliquerait normalement et où aucune exception classique à cette interdiction ne peut être invoquée, l'exception des «prestations dispensées à des bénéficiaires qui se trouvent dans une situation financière individuelle occasionnelle de détresse» peut également être invoquée afin d'appliquer le régime du tiers payant pour les prestations de santé pour lesquelles l'application du régime du tiers payant est en principe interdite (visites, consultations et avis de médecins, certaines prestations dentaires pour les bénéficiaires âgés de 18 ans et plus, etc.).

Concernant les attestations perdues que vous ou un patient devez présenter à la mutualité, vous avez la possibilité de faire un duplicata conformément à la procédure décrite dans la FAQ medattest (<https://www.medattest.be/site/fr/applications/Riziv/content/help.html>), sous le point E.1.15 :

**E.1.15.** que doit faire le dispensateur de soins si le patient demande le duplicata d'une attestation de soins (mentions, modèle) ?

Afin de vous éviter tout risque de double imposition, il vous faut respecter la procédure suivante : pratiquement, le duplicata d'une attestation de soins donnés doit reprendre les mêmes mentions que l'original (voir le double jaune) afin de pouvoir être certifié conforme à celui-ci.





Vous apporterez clairement sur le duplicata en toutes lettres la mention : « DUPLICATA ». De même, il vous faudra mentionner avoir délivré un duplicata dans vos écritures comptables.

“ IL EST DEMANDÉ AUX DISPENSATEURS DE SOINS D’APPOSER LA MENTION « INONDATIONS » SUR LES DOCUMENTS PERDUS.

Il vous est également demandé de déclarer la perte des attestations inutilisées ou utilisées, conformément à la procédure décrite dans la FAQ medattest, sous le point E.1.16.

**E.1.16.** que faire en cas de perte ou vol de vos attestations de soins ?

Il vous est demandé de signaler la perte ou le vol avec les numéros des attestations de soins concernées si possible, aux deux services de contrôle de l’INAMI à savoir le Service du Contrôle administratif (secr.dac-sca@riziv-inami.fgov.be) et le Service d’Évaluation et de Contrôle médical (secr.dgsec.secm@riziv-inami.fgov.be). Il y a lieu de signaler la perte ou le vol à la police et de garder la déclaration à l’attention du SPF Finances pour éviter une taxation sur base des attestations de soins donnés perdues ou volées.

La perte de vos dossiers peut également être communiquée au Service d’évaluation et de contrôle médicaux (secr.

dgsec.secm@riziv-inami.fgov.be). En cas d’incertitudes ou d’ambiguïtés, vous êtes bien entendu libres de demander des avis supplémentaires au Service des soins de santé : jur\_reg@riziv-inami.fgov.be actua@riziv-inami.fgov.be

Ces mesures sont d’application jusqu’au 31 décembre 2021 inclus.

**Contacts :** Direction juridique du Service des soins de santé  
E-mail : Jur\_reg@riziv-inami.fgov.be



# Merci à tous les donateurs ! Ils se reconnaîtront.

**MF:** 2 armoires dentaires sur roulettes et un Scialytique

**DH:** Je peux donner un appareil Rxtrophy long cône en bon état de marche

**VN:** J'ai réuni du petit matériel (daviers, sondes, spatules, fraises, etc.) et des produits. Comment puis-je les faire parvenir et à qui ?

**MC:** J'ai une installation OMS dont je ne me sers plus et qui comprend un unit (turbine, micromoteur, détartreur, et seringue eau/air), avec aspiration chirurgicale et récupérateur amalgame, un fauteuil, un scialytique et un appareil RX. L'installation étant toujours montée, le praticien intéressé doit donc prévoir le démontage et le transport.

**RM:** J'ai aussi quelques pinces ortho à donner

**CS:** Je suis toujours en possession de mon siège, un Sirona C2 plus avec compresseur et aspirateur Durr Dental en parfait état de fonctionnement. Suite aux événements survenus dans la région liégeoise, je suis prêt à donner ce matériel à un confrère qui a été victime des inondations et dont le matériel serait détruit.

**PY:** Je suis disposé à offrir du matériel dentaire, car mon association ADSN dispose d'un stock de petits matériels et beaucoup d'instruments endo. Il est difficile de vous établir une liste, c'est à discuter je pense directement avec l'intéressé ou le service responsable de la distribution.

**HE:** une install kavo 1058 S de 2008 entretenue par TDL..

**RN:** Offre un appareil RX Trophy de 84 toujours en état de marche

**HM:** J'ai terminé les activités en mars, j'ai tout donné à l'association de Yves Parage pour le Sénégal, mais il me reste un ensemble de chaises de salle d'attente à donner.

**WA:** Je peux éventuellement accueillir un confrère ou une consœur quelques semaines pour travailler sur la seconde installation. Je peux aussi faire don de matériel et produit.

**WA:** J'ai du petit matériel (+turbine, contre angle, détartreur, lampe, bistouri électrique...) à donner et disponible Comment puis-je le faire parvenir à un dentiste sinistré qui en aurait besoin ?

**DJ:** Bien confraternellement, je donne ce matériel dont j'ai pris grand soin et qui a été fonctionnel et utilisé jusque fin 2019, date à laquelle j'ai fermé mon cabinet:

- Fauteuil ADEC gris, 2009, état impeccable, avec groupe hydrique, mais sans cart (conservé soigneusement dans un garage chauffé en hiver)...

**WR:** Nous venons de changer de compresseur et d'aspiration chirurgicale, nous avons à donner une aspiration Durr VSA 300 et un compresseur monocylindre.

**MJ:** Je peux donner des vêtements été pour garçon, j'ai du 4 ans et je pense avoir encore 18 mois et 2 ans. J'ai aussi un berceau (sans matelas) et un relax. J'ai aussi quelques vêtements femme taille S

**KS:** J'aimerais m'inscrire pour la solidarité. Y a-t-il un compte pour faire des dons ?

**KH:** Je suis prêt à faire un don financier pour aider des confrères sinistrés

**DM:** Je souhaiterais venir en aide aux dentistes sinistrés suite aux intempéries, ne disposant pas de temps libre et de matériel excédentaire, peut-on le faire par un don d'argent !

**PY:** Je peux aussi effectuer à titre personnel un don en argent.

**LC:** Nous avons fait un virement

**RM:** Je propose mon aide pour nettoyer des cabinets dentaires ou autres cette semaine.

**PB:** Je propose mon aide pour nettoyer un cabinet sinistré

**PJ:** Je dispose de deux cabinets, l'un des deux est disponible si un(e) confrère/consœur sinistré(e) en a besoin. Mon cabinet est situé dans la région des barrages de l'eau-d'heure,

**MP:** Bonjour, je peux prêter gratuitement mon cabinet les jours où je n'y suis pas

**SI:** Je suis en congé du 21 au 25 juillet inclus, si un(e) confrère sinistré veut en profiter pour soigner ses patients chez moi, je lui prête bien volontiers le cabinet

**PB:** Je peux prêter mon cabinet à un collègue pour qu'il puisse faire des soins à ses propres patients. Mon matériel de cabinet et moi-même (bientôt pensionné) sommes âgés, mais je peux assister le collègue.

**LC:** J'ai un unit, voir 2 units à mettre à disposition d'un confrère ou d'une consœur dans mon cabinet pour qu'il puisse soigner ses patients.

**VA:** Je voulais proposer mon aide aux dentistes sinistrés. Je possède une structure avec plusieurs cabinets vacants. Je peux dépanner des confrères (généraliste, ortho,...) pour assurer leurs suivis.

**CM:** Nous sommes un Centre de médecine. Nous disposons d'un cabinet équipé de 3 fauteuils et de tout le matériel nécessaire ainsi que d'assistantes. En cette période de vacances, plusieurs plages horaires sont disponibles. Nous serions heureux de pouvoir aider des dentistes qui n'ont plus de cabinet pour pouvoir exercer leur métier...

**BC:** L'asbl dispose de 5 cabinets dentaires conventionnés prêts à être mis à la disposition des cabinets sinistrés suite à la situation catastrophique que nous avons connue dernièrement. Des assistant(e)s dentaires travaillent également dans ces cabinets et veillent au suivi de l'agenda et l'assistance des dentistes. ■



## Projet pilote pour les hygiénistes dentaires

**A**près avoir légalisé la profession d'hygiénistes bucco-dentaires en Belgique, il a fallu définir leur champs d'exercice. Ensuite la discussion s'est portée sur l'attribution/utilisation des codes de nomenclature.

Finalement un projet d'étude de l'activité des hygiénistes bucco-dentaires a été mis en place pour étudier la mise en application des décisions prises. Un appel avait été lancé aux dentistes et hygiénistes pour réunir les participants au projet pilote.

Il a fallu prolonger la date d'enregistrement pour atteindre un nombre minimum de candidats participants. Il est vrai que les premier(e)s hygiénistes francophones ne finiront leur formation qu'en 2022. Donc difficile de trouver des hygiénistes qui pratiquent la langue de Voltaire!

En septembre, 80 équipes de dentistes-hygiénistes participent au projet durant 9 mois à raison de minimum 16h par semaine. ■



## Primes INAMI : baisse du seuil d'activité minimal

**L**a pandémie de COVID-19 a forcé de nombreux dispensateurs de soins à réduire leurs activités. Or, comme une activité minimale est requise pour obtenir les primes de l'INAMI, celle-ci a réduit le seuil pour l'année 2020.

Pour le **Statut social**, la **Prime télématique** et l'**Accréditation**, le seuil à atteindre est de 255 prestations en 2020 au lieu des 300 prévu par la réglementation. ■

Pour plus d'infos, scannez le code QR :



## Prime télématique

**E**n tant que dentiste, vous pouvez désormais recevoir une prime (800 €) pour l'utilisation de la télématique. La demande peut être faite à partir du 19 juillet jusqu'au 31 octobre.

Pour plus d'info, scannez le code QR :



## Une nouvelle TVA sur les soins médicaux ?

**U**ne modification de la TVA sur les soins médicaux a été instaurée par une loi adoptée le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Jusqu'à présent tous les soins médicaux étaient exonérés de la TVA. Ce changement découle d'une jurisprudence européenne et un arrêt de la cour constitutionnelle. La nouvelle loi deviendrait applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Selon TvS, PWC tax consultants : « *Les traitements et interventions sans objectif thérapeutique vont bien au-delà des soins purement esthétiques. En vertu de la nouvelle loi, un généraliste qui fournit une attestation pour une assurance vie, un dentiste qui blanchit des dents ou un kinésithérapeute qui accompagne un sportif devra appliquer une TVA de 21 % sur ses prestations* »

MAIS... L'exonération de la TVA continue de s'appliquer aux traitements à visée thérapeutique.

Une exonération de TVA sera possible si les traitements sans finalité thérapeutique ne dépassent pas 25 000 euros / an. Paperasseries en vue.

La CSD estime que les dentistes font peu de traitements sans but thérapeutique.

À nous, associations professionnelles à déterminer clairement les limites de ces traitements thérapeutiques! ■

## Combien de Webinaires admis pour 2021 ?

**U**n maximum de cinq webinaires, d'une valeur de 10UA par webinaire, sont acceptés pour l'année 2021. ■

# Regard sur les Patients atteints du Cancer ou d'Anodontie.

L'INAMI et les Organismes assureurs attirent notre attention sur l'utilisation correcte des codes de nomenclature pour nos patients atteints du Cancer ou d'Anodontie.

C'est au 1<sup>er</sup> janvier en 2020 que fut instauré une nomenclature orientée principalement sur les restaurations dentaires complexes que doivent recevoir certains patients mutilés ou handicapés par des interventions liées à certaines thérapies anticancéreuses. Les remboursements de prestations pour ces personnes concernent 3 groupes de patients :



**INAMI**

## GROUPE 1

Le patient souffre d'un handicap fonctionnel et psychosocial grave à la suite d'une mutilation osseuse grave après résection tumorale du maxillaire ou de la mandibule, ou d'une ostéo-radionécrose oro-faciale, ou une anodontie de dents définitives. L'assurance lui a remboursé des implants ostéo-intégrés via la prestation 312756-312760. (art 14L)

## GROUPE 2

Le patient a perdu des dents ou souffre de plusieurs anomalies dentaires suite à une réaction du greffon contre l'hôte dans la sphère oro-faciale après une thérapie par cellules souches.

## GROUPE 3

Le patient a perdu des dents ou souffre de plusieurs anomalies dentaires suite à une chimiothérapie et/ou une radiothérapie avant son 12e anniversaire.

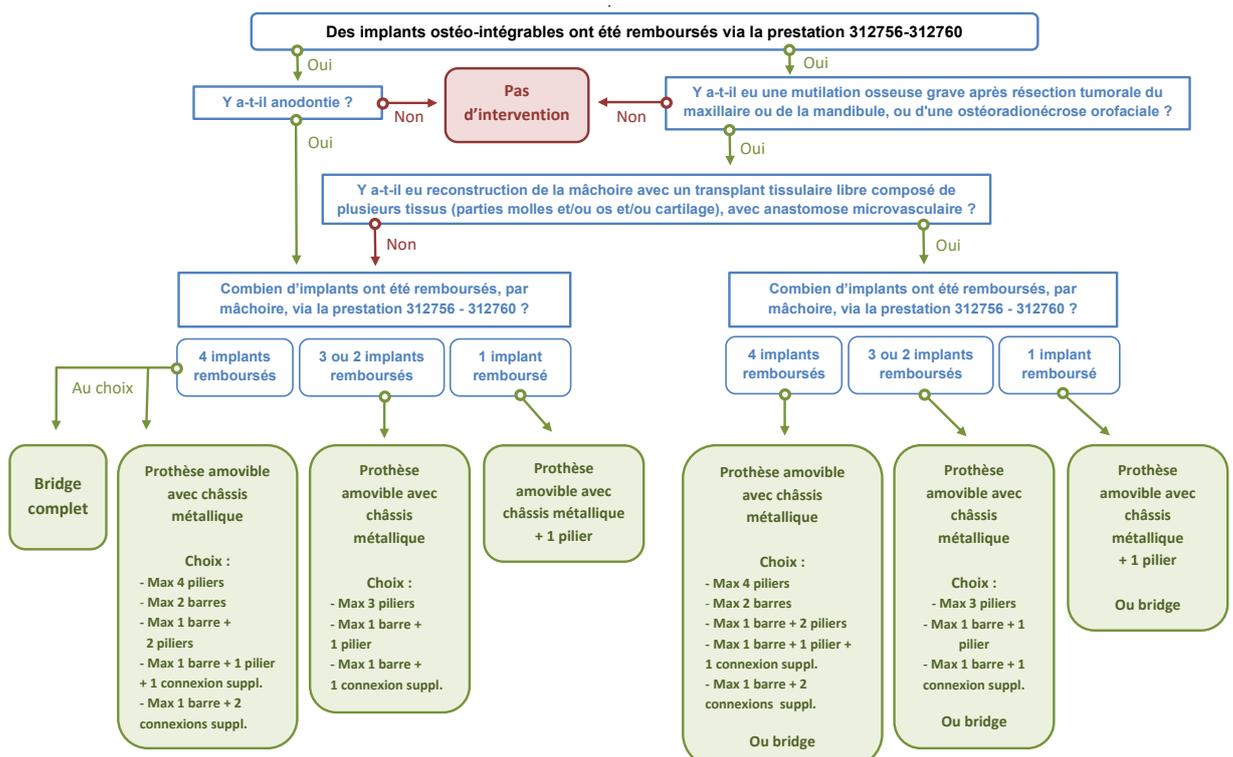
C'est au dentiste de déterminer, sur base du dossier médical, si le patient répond à l'un de ces groupes cibles.

### QUELLES SONT LES PRESTATIONS REMBOURSÉES ?

Si son patient fait partie de l'un des 3 groupes, le dentiste peut attester ces prestations :

- ▶ L'ajout d'un châssis métallique sur une prothèse dentaire amovible,
- ▶ La mise en place d'implants ostéo-intégrés,
- ▶ La mise en place d'un pilier sur un

## ANNEXE 90 : ARBRE DÉCISIONNEL



implant ostéo-intégré,

- ▶ La mise en place d'une barre sur 2 implants ostéo-intégrés,
- ▶ La mise en place d'un bridge complet ou partiel.

Pour que l'assurance soins de santé puisse rembourser ces prestations, le dentiste doit respecter les règles de remboursement et de non-cumul prévues dans la nomenclature des prestations de santé, articles 5 et 6.

La nomenclature prévoit aussi une intervention spécifique en cas de décès du patient ou d'interruption du traitement pour des raisons médicales impérieuses.

**SOINS À ATTESTER EN TIERS PAYANT, SANS QUOTE-PART POUR LE PATIENT**

Il s'agit ici de prestations de soins coûteuses. Pour cette raison, le dentiste doit obligatoirement attester ces soins en tiers payant papier, sans part personnelle ni supplément à charge du patient, et ce, même si le dentiste n'est pas conventionné.

**COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT ?**

Le dentiste doit transmettre son attestation de soins ET le formulaire de notification spécifique à la mutualité du patient.

**LE FORMULAIRE DE NOTIFICATION DÉPEND DU GROUPE AUQUEL APPARTIENT LE PATIENT**

- ▶ 1<sup>er</sup> modèle de formulaire de notification pour les patients appartenant au groupe 1 (annexe 90)
- ▶ 2<sup>e</sup> modèle de notification pour les patients appartenant aux groupes 2 et 3 (annexe 91).

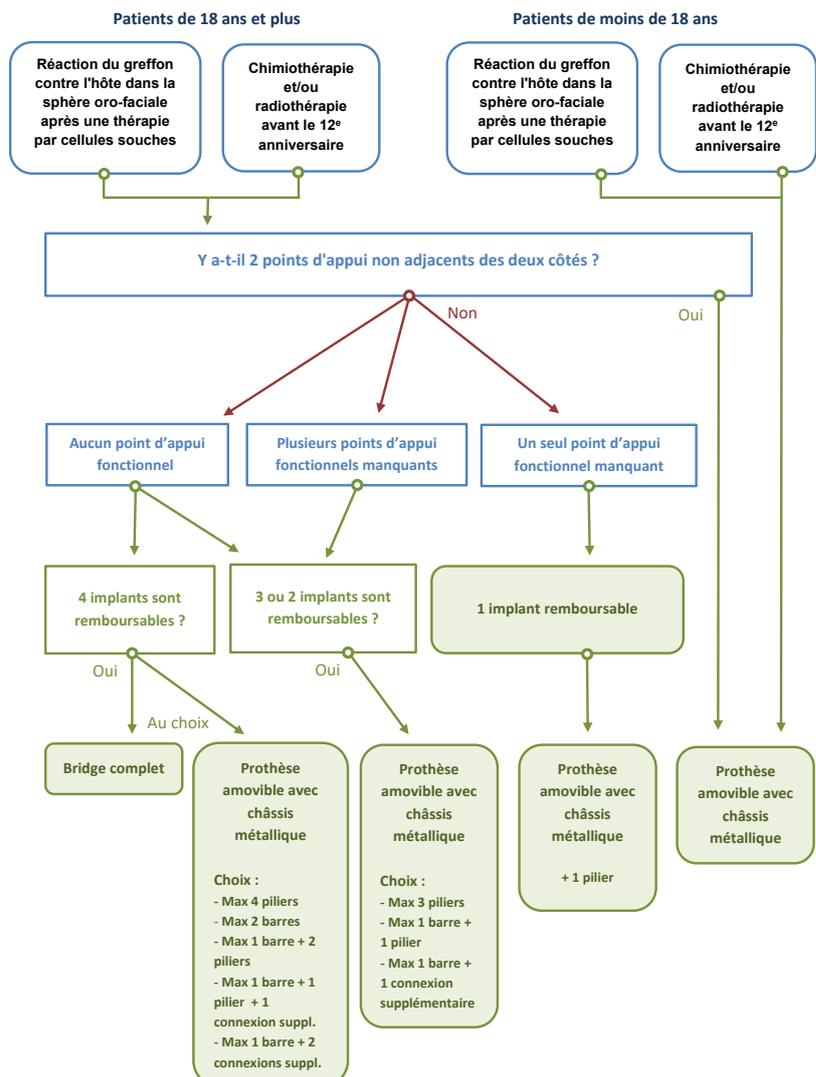
Un arbre décisionnel (voir ci-contre) est proposé pour aider le dentiste à remplir la notification.

Pour les remboursements de ces prestations, voyez votre fiche de nomenclature ou le site de la CSD. ■

[www.incisif.be](http://www.incisif.be)



ANNEXE 91 : ARBRE DÉCISIONNEL





# Augmentation des pensions des indépendants depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Par **Didier Meyer**  
Expert comptable

**En raison d'un certain nombre d'adaptations au bien-être et d'une nouvelle augmentation de la pension minimum, les pensions des indépendants ont été augmentées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

## QUELLES SONT LES PENSIONS QUI ONT AUGMENTÉ LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021 ?

Tant les pensions minimums que les pensions qui sont calculées sur la base des revenus professionnels revalorisés (les « pensions proportionnelles ») ont augmenté depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### AUGMENTATION DE LA PENSION MINIMUM

La pension minimum a augmenté de 2 % le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les nouveaux montants mensuels bruts (indexés) de la pension minimum pour les travailleurs indépendants et les travailleurs salariés ayant une carrière complète sont les suivants :

	Montant au 01.01.2021	À partir du 01.07.2021
Pension d'isolé	1 325,92 €	1 352,44 €
Pension au taux ménage	1 656,88 €	1 690,01 €
Pension de survie	1 308,20 €	1 334,36 €

Source et remerciements : Fédération Patronale Interprofessionnelle SDI – [www.sdi.be](http://www.sdi.be)

## REVALORISATION DES PENSIONS PROPORTIONNELLES (SUR LA BASE DES REVENUS PROFESSIONNELS)

- ▶ Vous bénéficiez déjà de votre pension : augmentation de 1,7 % le 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- ▶ Votre pension prend cours entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> décembre 2021 : augmentation du montant de pension pour chaque année de revenus (y compris 2021) de 1,7 %.
- ▶ Votre pension prend cours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : une distinction est opérée selon les années de revenus :
  - Le montant de pension pour chaque année de revenus jusque 2020 est augmenté de 1,7 %.
  - Le montant de pension pour chaque année de revenus à partir de 2021 est calculé compte tenu de la suppression du coefficient de correction. La suppression du coefficient de correction pour les années de revenus à partir de 2021 est l'une des réformes des pensions du gouvernement qui sont déjà connues. Cette mesure signifie que le revenu de pension, calculé par année, augmente à partir de l'année de revenus 2021.



#### QUEL EST L'IMPACT SUR VOTRE PENSION ?

- **Vous êtes déjà pensionné :** le montant de pension auquel vous avez droit est automatiquement adapté à ces règles. Vous ne devez donc faire aucune démarche.
- **Vous n'êtes pas encore pensionné :** à partir du 21 juin 2021, les mesures susmentionnées seront automatiquement appliquées à l'estimation de votre future pension de retraite sur [mypension.be](http://mypension.be).

#### CELA S'APPLIQUE-T-IL ÉGALEMENT AUX PENSIONS DES SALARIÉS ?

L'augmentation de la pension minimum depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 s'applique également aux pensions des salariés qui sont calculées sur la base de la pension minimum.

Pour le calcul d'une pension mixte, les adaptations au bien-être sont appliquées automatiquement.

#### LE « COEFFICIENT DE RÉDUCTION » SUPPRIMÉ ?

Jusqu'il y a peu, un coefficient de correction (comprenez « de réduction ») était appliqué lors du calcul de la pension des indépendants avec pour conséquence que leur revenu annuel n'était pris en compte qu'à 69 %.

Ce mode calcul défavorisait bien évidemment l'indépendant comparé au même montant de cotisation versé par le salarié. On pouvait ainsi obtenir un écart de 400 euros entre le minimum de pension versé à un indépendant versus celui du salarié.

Pour la « petite » histoire, ce coefficient de correction pour les indépendants fut introduit dans les années 80 parce que les cotisations de sécurité sociale des salariés étaient beaucoup plus élevées que celles des indépendants. Mais au fil des ans, les cotisations payées par les salariés et par les indépendants se sont uniformisées, de sorte que la distinction au niveau de la constitution de la pension ne se justifiait plus.

#### QUEL IMPACT ?

La nouvelle méthode de calcul n'entraînera toutefois pas une augmentation sensible de la pension de des indépendants qui ont droit à la pension minimale garantie ou les indépendants qui prendront leur pension cette année encore.

Les indépendants qui prendront leur pension le 1<sup>er</sup> janvier 2022 seront les premiers à pouvoir bénéficier du nouveau régime, mais l'impact restera limité, car la nouvelle formule de calcul ne sera appliquée qu'à une seule année de carrière, à savoir 2021.

Les indépendants en début de carrière, en revanche, pourront profiter pleinement de l'effet de la mesure dans les années à venir. ■

**Plus d'infos ?** [www.mypension.be](http://www.mypension.be)

**LES INDÉPENDANTS QUI  
PRENDRONT LEUR PENSION  
LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022  
SERONT LES PREMIERS À  
POUVOIR BÉNÉFICIER DU  
NOUVEAU RÉGIME, MAIS  
L'IMPACT RESTERA LIMITÉ** **”**

# Stagiaires et Maître de stage, le parcours du combattant ?

**Je plante le décor : mon mari et moi sommes dentistes depuis plus de 20 ans et travaillons dans un cabinet privé dans les environs de Charleroi.**

“ NOTRE JEUNE  
DIPLOMÉ N'A DONC  
PAS LA POSSIBILITÉ  
D'INTRODUIRE SON PLAN  
DE STAGE, PUISQUE MON  
MARI NE SE TROUVE PAS  
RÉPERTORIÉ COMME  
MDS.

Le cabinet est équipé de plusieurs unités et comme la majorité de nos Confrères et Conscœurs dans notre région, nous sommes démunis par rapport au flot de patients cherchant un dentiste au vu de la pénurie à laquelle nous devons actuellement faire face. On se dit souvent que ce serait tout de même bien que les ministres de la Santé puissent mesurer l'impact de cette problématique, mais là, ce sera sans doute l'occasion d'en débattre une prochaine fois.

Soit ! Je décide de prendre en charge la démarche de trouver un jeune stagiaire pour mon mari qui se porte volontaire en tant que maître de stage, en me disant que d'une part, on pourra offrir des soins à des patients qui pleurent pour avoir un rendez-vous ou qui parfois attendent plusieurs mois pour être pris en charge, et d'autre part nous pouvons offrir à un jeune une chouette formation chez nous. La CSD nous encourage à le faire, bref, on prend cela très à cœur.



Je suis la formation MDS proposée par la CSD, très complète et qui m'apporte toutes les informations dont j'ai besoin pour ouvrir le dossier de MDS pour mon mari. Je comprends lors de cette formation qu'il est parfois difficile pour

les stagiaires de trouver un cabinet pour leur stage et j'ai l'impression qu'il y a une certaine forme de reconnaissance par rapport au fait de se proposer MDS en ces temps difficiles pour la profession.

Il me faut libérer un peu de mon temps pour ouvrir le dossier de mon mari ; je l'envoie à la personne compétente fin mai. Elle me répond :

« Madame, Parfait ! C'est en ordre. J'ai mis le dossier de Monsieur à l'agenda de la prochaine réunion qui a lieu le 15/06/21. »

Une demande nous parvient de la part d'un chouette étudiant en fin de master pour un stage devant débiter en octobre prochain. Nous le recevons un weekend, nous lui faisons visiter le cabinet avec beaucoup de plaisir.

Tout se passe très bien et nous ne pouvons nous empêcher d'avoir beaucoup d'empathie pour lui, car il nous explique que non seulement il a dû passer en 1ère un concours en fin d'année pour pouvoir continuer ses études (à l'heure actuelle, c'est le fameux examen d'entrée), et qu'il doit depuis cette année encore passer un concours pour avoir accès à son année de stage. Je lui apprends qu'il aura encore un dernier examen théorique en fin d'année de stage... Ils ne sont décidément pas épargnés !

Nous lui promettons de le tenir au courant de l'évolution de la demande de MDS qui devrait être en ordre mi-juin.

Le jeune réussit son concours de fin de Master et surprise, mon mari reçoit un message depuis son portail Inami que son dossier sera réévalué mi-juillet... sans aucune autre explication.

Notre jeune diplômé n'a donc pas la possibilité d'introduire son plan de stage, puisque mon mari ne se trouve pas répertorié comme MDS... Gros stress pour notre futur stagiaire.

J'envoie alors à 3 reprises un mail à la personne compétente à la commission sans jamais aucune réponse de sa part. Même pas d'accusé de réception.

Et vous, qu'en pensez-vous ?  
Votre avis nous intéresse, n'hésitez pas à nous écrire.



À la CSD, on me confirme que si j'ai bien reçu un retour comme quoi tout était en ordre, je suis en droit de demander la raison de ce report. J'envoie un dernier mail :

«Chère Madame,

*pourriez-vous juste nous donner la raison pour laquelle la décision pour Monsieur A a été reportée ? Y a-t-il une pièce manquante au dossier ? Vous m'aviez pourtant envoyé un mail qui me disait que tout était en ordre.*

*Ceci pour nous rassurer avant notre départ. Nous sommes excessivement bienveillants envers les jeunes qui vivent en cette période encore plus de difficultés. Il nous est facile de nous mettre à sa place et de ressentir le stress que ça peut lui procurer de ne pas être certain de pouvoir venir faire son stage chez nous, même si de notre côté, nous sommes persuadés qu'il n'y a rien qui pourrait l'en empêcher au vu de la rigueur que nous avons apportée pour l'accueillir chez nous.*

*Encore une fois, je vous serai vraiment reconnaissante de nous fournir une simple explication à la raison de ce report.»*

Là encore, aucune réponse de la commission.

Que dire au stagiaire ? On le rassure, on lui dit que tout est en ordre et qu'on aura la réponse mi-juillet... C'est un quitte ou double !

On le comprend aisément, même si on est en droit de penser que tout va bien se passer, c'est plutôt l'insécurité de savoir si la demande de mon mari va être validée qui importe pour ce jeune confrère, et nous compatissons totalement.

On me fait savoir que malheureusement, dans les commissions, la priorité n'est bien souvent plus l'objectif de santé bucco-dentaire ni l'empathie et qu'ils ne prennent plus en compte la réalité d'un cabinet dentaire. On ne peut que le déplorer.

En conclusion, nous nous sentons peu considérés par la commission, alors que nous comptons dépenser du temps dans la formation de ce stagiaire. C'est tout de même un don de soi si on y songe. Et quel manque de considération pour ce stagiaire alors que la jeunesse actuellement est déjà mal menée. ■

# AMR - Prescription des antibiotiques : Attention !

Cet article aura pour but d'attirer, une fois de plus, l'attention sur une problématique que l'on prend bien souvent trop à la légère. Nous aimerions avec vous retracer l'avènement des antibiotiques, mais aussi, et surtout vous amener à vous poser les questions quant à leur utilisation adéquate dans le milieu dentaire.

Par François Velez

**A**u milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, les antibiotiques ont été massivement utilisés dans l'industrie alimentaire, notamment dans les exploitations agricoles. Chemin faisant, le 21<sup>ème</sup> siècle à peine entamé, plus de 13 millions de kg d'antibiotiques ont été administrés dans l'élevage bovin et plus de 3 millions de kg dans la population.



Une fois encore, nous tenons à vous rappeler qu'une utilisation parcimonieuse des antibiotiques est cruciale dans la lutte contre les gènes de résistance des bactéries, et ce afin d'éviter les mutations au sein même de l'ADN bactérien. Ces germes peuvent par ailleurs se transmettre de l'homme à l'animal et vis versa. En ce moment, 600 mille kilos d'antibiotiques arrivent dans le lisier via l'urine animale. Sans oublier celle de l'être humain qui se retrouve de facto dans les eaux usées, et donc, dans l'eau potable... De ce fait, nous sommes de plus en plus exposés aux antibiotiques, qu'on le veuille ou non, avec le risque accru de fournir un terrain propice au développement de germes résistants.

Nous avons vu ce que le Covid 19 nous a infligé... Mais qu'en sera-t-il le jour où nos antibiotiques ne feront plus effet de par notre

aveuglement et l'emploi abusif que nous en aurons faits durant toutes ces décennies? Actuellement chaque année en Europe, 25 000 personnes décèdent des suites d'une antibiothérapie inefficace...

En ce qui concerne la bonne pratique de l'art dentaire, la littérature déconseille fortement d'associer deux types d'antibiotiques avec un maximum de 5 à 10 jours dans la plupart des cas. Après 2 jours, une amélioration doit être observable.

**Une pulpite, un abcès parodontal / péri apical, une alvéolite sèche, une péri coronarite ou une extraction de dents de sagesse ne nécessitent en aucun cas l'administration d'antibiotiques, mais bien un traitement dentaire au plus vite.** La prise en charge rapide est la meilleure solution pour résoudre les plaintes du patient, ainsi que la résistance bactérienne ultérieure pour le patient et la société dans son ensemble.

Notez que par exemple un abcès péri apical incisé et drainé peut déboucher sur une septicémie. Les antibiotiques seront alors nécessaires pour éviter ce risque.

Nous sommes conscients que bien souvent, le patient est demandeur d'une prescription d'antibiotiques, et que dans le cas contraire, il aura le sentiment d'avoir été mal pris en charge. Il nous faut lutter autant que faire se peut contre la tentation d'agir dans la facilité et *informer le patient des risques que cela constitue pour lui... Pour son futur, mais aussi pour les générations futures. Le message n'en sera que mieux accueilli!*

Il faut savoir que la prescription d'antibiotiques à large spectre favorise d'autant plus le mécanisme de résistance, tout comme le sous-dosage (mais également la durée de prise) des antibiotiques. La moitié des patients ne terminent pas la dose recommandée par le praticien... Dans ce cas, il ne vaut mieux pas commencer à les prendre!

Dans le milieu buccal, de part la présence du biofilm, il est à noter une différence importante entre le taux salivaire et sanguin de la molécule médicamenteuse, tout comme l'infection, de part son PH acide, qui inactive un grand nombre d'agents antimicrobiens.

*Par exemple, l'amoxicilline, le métronidazole et la doxycycline ne font plus leurs preuves contre Porphyromonas gingivalis, et ce à cause de mutations apparues dans le biofilm suite à une inhibition de croissance des germes au lieu d'une destruction de ceux-ci. L'action mécanique pour enlever le biofilm reste le moyen le plus efficace pour évacuer les germes, et la déstabilisation du biofilm permettra aux antibiotiques d'avoir un meilleur pouvoir de pénétration.*



Dans notre pratique de tous les jours, nous sommes confrontés au staphylocoque doré multi résistant à divers degrés. Celui-ci constitue une bombe à retardement. Les bains de bouche à base de chlorhexidine semblent efficaces afin de réduire de manière conséquente la charge bactérienne en bouche. La transmission du staphylocoque se faisant essentiellement par contact (d'une personne à une autre ou via les instruments et les vêtements par exemple), mais aussi par les aérosols. Le problème est d'en connaître la source... Il nous faudra donc essayer de lutter au maximum à tous les niveaux afin d'éviter toute contamination croisée.

L'antibioprophylaxie a pour but de permettre une protection de 6 à 24 heures afin d'empêcher l'implantation et la croissance des bactéries.

Chez une personne saine, une bactériémie consécutive à un acte dentaire dure 30 à 45 minutes. À titre comparatif, le brossage manuel provoque une bactériémie moins importante qu'un brossage électrique (32 % en moins), tout comme le fil dentaire VS la brosse à dents (66 % de moins). Il est dès lors évident qu'une bactériémie a lieu quotidiennement, et qu'en comparaison un nettoyage dentaire ne représente finalement pas un risque élevé... Il nous faudra donc évaluer la pertinence d'une antibioprophylaxie avant tel ou tel acte dentaire. À cet effet, nous vous invitons à aller consulter le «guide clinique du KCE» en scannant le QR code ci-dessous.



Selon le KCE, de manière succincte, la prescription d'agents antimicrobiens se fera lorsque l'infection n'est plus localisée autour de la dent, chez des patients avec risque d'endocardite bactérienne, ou en cas de placement d'implant. Tout ceci dans les cas où il est prévu d'intervenir au niveau de la gencive (en ce y compris la perforation des muqueuses : traitement endodontique, extraction, surfaçage...) ou d'une atteinte de la région péri apicale.

Enfin, gardez à l'esprit que l'essentiel est de s'occuper avant tout de l'origine de l'infection, et ce avant d'opter pour la prescription d'antibiotiques. En d'autres termes le recours aux antibiotiques doit être extrêmement rare dans la pratique de tout un chacun.

Nous espérons, avec cet article, avoir lancé des pistes pour vous permettre de mieux faire la part des choses dans le futur. ■



## Participez à notre enquête : Rappel !

Notre profession évolue actuellement très vite. Vos préoccupations étant les nôtres et conscients que vous puissiez rencontrer des difficultés, nous vous offrons la possibilité de vous exprimer.

Cette enquête restera ouverte pendant 6 mois. N'hésitez pas à y participer et à en parler à vos confrères-sœurs les plus proches.

Plus nous aurons de retours, plus nous aurons la possibilité de comprendre et d'agir pour tenter d'améliorer nos conditions de travail au bénéfice de chacun.

Cette enquête s'adresse à tous les praticien-ne-s en exercice. Elle respecte, bien entendu, votre vie privée en vertu de la réglementation en vigueur.

Pour participer, RdV sur notre site ou scannez le QR code ci-dessous :



# OMS-FDI : Résolution importante pour la Santé Bucco-dentaire

En mai 2021, l'Assemblée Générale de l'OMS, Organisation mondiale de la santé, a approuvé une résolution historique concernant la santé bucco-dentaire.

Cette résolution remet la santé bucco-dentaire à l'ordre du jour de l'OMS en reconnaissant la charge mondiale des maladies bucco-dentaires et leurs associations avec d'autres pathologies.

L'OMS DOIT ÉLABORER, D'ICI 2022 :

- ▶ une stratégie mondiale de lutte contre les maladies bucco-dentaires, qui se traduira par un plan d'action pour la santé bucco-dentaire assortie d'objectifs pour 2030.
- ▶ fournir des orientations techniques pour la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure ; – mettre à jour les

orientations techniques sur l'accès de soins bucco-dentaires sûrs et ininterrompus ; et

- ▶ inclure le noma dans la classification des maladies tropicales négligées.

La FDI s'est associée à l'Association internationale pour la recherche dentaire (IADR), Smile Train, NCD Alliance (NCDA), la Fédération internationale du diabète (IDF), la Société internationale de néphrologie (ISN), la Fédération mondiale du cœur (WHF) et la World Stroke Organization (WSO) pour élaborer une déclaration commune sur la santé bucco-dentaire saluant cette résolution. ■



## OMS-FDI : Le point sur la résistance Anti Microbienne, RAM (AMR)

La FDI félicite l'OMS pour les efforts qu'elle déploie afin de mener la réponse mondiale à la RAM mais reste préoccupé par la lenteur des progrès réalisés dans de nombreux pays.

Il est impératif que des ressources financières et techniques soient consacrées à la coordination multisectorielle pour développer des plans d'action nationaux sur la RAM.

**Les dentistes prescrivant jusqu'à 10 % de tous les antibiotiques** dans le monde doivent être impliqués dans la lutte contre la RAM.

Il faut que les associations dentaires soient impliquées lors de l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux, ainsi que de directives et de politiques de prescription d'antibiotiques à l'intention des dentistes.

Nous saluons les progrès notables de l'OMS dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial contre la

RAM et offrons notre soutien à l'Objectif 1 par une communication et une éducation efficaces. La FDI a récemment publié un livre blanc soulignant le rôle des équipes dentaires dans la réduction de la RAM.

Les services de santé bucco-dentaire figuraient parmi les services de santé essentiels les plus touchés pendant la pandémie de COVID-19, 77 % des pays ayant signalé une interruption partielle ou totale des soins bucco-dentaires. Le manque d'accès à des soins dentaires en temps utile pendant les périodes de confinement a entraîné une augmentation spectaculaire des taux de prescription d'antibiotiques - avec une augmentation de 25 % pour la seule Angleterre. L'accès aux soins dentaires, plutôt qu'aux antibiotiques, doit être une priorité à soutenir dans les efforts de lutte contre la RAM. ■

# CED : Résolution vaccination

Nouvelle résolution du CED adoptée lors de sa réunion en juin 2021.



Cette résolution expose la position du CED sur la vaccination, en particulier sur le vaccin antiVPH (papillomavirus), et sur la **RAM (résistance anti-microbienne)**, et souligne l'importance de la vaccination dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

Il faut que les pouvoirs publics reconnaissent la valeur du rôle des dentistes dans la promotion de la vaccination et la vaccination proprement dite, en leur proposant des formations à la vaccination (initiale et continue) conformes aux recommandations nationales.

► **VACCINS** : L'immunisation par la vaccination est l'une des mesures de santé publique les plus efficaces et les plus économiques en matière de prévention des maladies contagieuses.

► **VPH ET CANCER DE LA BOUCHE** : Le virus du papillome humain (VPH) est une maladie très répandue à laquelle plus de 80 % de la population est confrontée à un moment ou l'autre de sa vie.

La vaccination contre le VPH est le meilleur moyen de se protéger contre le virus et les divers cancers qu'il peut causer et l'une des mesures de santé publique les plus rentables

► **VACCINATION ET RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS** : Selon les estimations, la résistance aux antimicrobiens (RAM) serait responsable de 25 000 décès chaque année dans l'UE et représenterait une perte de 1,5 milliard EUR en termes de dépenses de santé et de pertes de productivité. Il est donc indispensable de reconnaître le rôle joué par la vaccination dans la lutte contre la RAM.

► **COVID-19 ET VACCINATION** : Jusqu'au mois de mai 2021, la COVID-19 a fait plus de 3,2 millions de morts sur plus de 152 millions de contaminations confirmées, ce qui en fait l'une des pandémies les plus mortelles de l'histoire. Les vaccins constituent un instrument essentiel pour lutter contre la COVID-19. ■

En savoir plus : [www.incisif.be](http://www.incisif.be)



## UE : directive gobelets en plastique

Union européenne : à partir du 3 juillet 2021 une directive européenne interdit l'utilisation des gobelets en plastique dans les cabinets dentaires. ■



## France : schéma vaccinal complet bientôt obligatoire

Obligation d'être vacciné pour le dentiste et son team ! Un décret et arrêté du 7 août 2021 imposent et précisent les modalités d'application de l'obligation vaccinale faite aux dentistes, aux salariés des cabinets dentaires en contact avec la patientèle (assistants, aides, secrétaires...) ainsi qu'aux étudiants en odontologie.

À compter du 16 octobre, il ne sera plus possible d'exercer sans être en possession d'une attestation de vaccination (complète), d'un certificat de rétablissement (test RT-PCR ou antigénique positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois) ou d'un certificat médical de contre-indication (en cours).

En cas de contrôle, des sanctions pénales sont prévues. ■

Résultats de Recherches et Expériences

# Le déplacement accidentel de la dent de sagesse maxillaire dans le vestibule jugal antérieur

Par **Fathi S DDS1**  
**Olszewski R**  
DDS, MD, PhD,  
DrSc, Prof 2,3

Les déplacements accidentels des dents de sagesse du maxillaire supérieur dans diverses régions anatomiques sont rares.

Nous avons effectué la recherche de littérature sur ce sujet de manière systématique en utilisant PubMed et DOAJ.

Il n'existe pas d'illustration accessible gratuitement pour les voies de déplacements accidentels des dents de sagesse supérieures imagées par le CT scan ou par le CBCT à part le déplacement vers la fosse infra-temporale et vers la fosse ptérygopalatine.

Nous décrivons et illustrons par CBCT un cas unique dans la littérature médicale de déplacement accidentel du germe de la dent de sagesse du maxillaire supérieur dans l'espace jugal antérieur.

Les raisons potentielles, les conséquences ainsi que les moyens de prévention de cette rare complication d'extraction de dents de sagesse sont aussi expliqués. ■

Pour lire l'étude complète :



## Une simple hygiène buccale pourrait contribuer à réduire la gravité du COVID-19

Selon de nouvelles recherches, le COVID-19 pourrait passer dans les poumons des personnes à partir de la salive, le virus passant directement de la bouche à la circulation sanguine - en particulier si les personnes souffrent d'une maladie des gencives.

Les preuves montrent que ce sont les vaisseaux sanguins des poumons, plutôt que les voies respiratoires, qui sont affectés initialement dans la maladie pulmonaire COVID-19, les concentrations élevées du virus dans la salive et la parodontite étant associées à un risque accru de décès.

Les chercheurs supposent que l'accumulation de plaque dentaire et l'inflammation parodontale intensifient encore la probabilité que le virus SRAS-CoV-2 atteigne les poumons et provoque des cas plus graves de l'infection.

Selon les experts, cette découverte pourrait faire d'une hygiène bucco-dentaire efficace une action susceptible de sauver des vies. Ils recommandent au public de prendre des mesures quotidiennes simples, mais efficaces, pour maintenir une bonne hygiène bucco-dentaire et réduire les facteurs contribuant aux maladies des gencives, comme l'accumulation de plaque dentaire. (Étude de l'Université de Birmingham)

Une équipe internationale de chercheurs du Royaume-Uni, d'Afrique du Sud et des États-Unis a publié aujourd'hui ses conclusions dans le **Journal of Oral Medicine and Dental Research**. Ils notent que des preuves émergentes montrent que des ingrédients spécifiques de certains bains de bouche bon marché et largement disponibles sont très efficaces pour inactiver le virus SRAS-CoV-2 et pourraient contribuer à réduire le risque de transmission du virus de la bouche aux poumons chez les personnes atteintes du COVID-19, et à prévenir les cas graves d'infection.

Les observations initiales des tomodensitométries pulmonaires de patients souffrant de la maladie pulmonaire COVID-19 par le Dr Graham Lloyd-Jones, radiologue, ont conduit à une collaboration entre les chercheurs médicaux et dentaires sur la voie d'entrée potentielle dans la circulation sanguine. ■

Résultats de Recherches et Expériences

# La Mastication comme facteur de protection du déclin cognitif

Une étude de l'Université de La Frontera, a Temuco, au Chili rapporte une relation entre la fonction masticatoire et la cognition chez l'adulte.

Par P. Chuhuaicura, F. José Dias, A. Arias, M. Florencia Lezcano, R. Fuentes



**A**u cours des dernières années, une relation entre la mastication et la fonction cognitive a été signalée. Cette association a été généralement définie comme « l'axe cerveau-stomatognathique » et pourrait être due à la mastication en tant que processus physiologique qui consiste en un mouvement complexe par un réseau neuronal qui implique plusieurs zones du cerveau, y compris le cortex préfrontal (PFC).

Certains auteurs supposent que la mastication modifie le flux sanguin de l'artère carotide interne, stimulant ainsi l'oxygénation et la perfusion du cerveau. En outre, il est prouvé que la mastication augmente le flux sanguin cortical de l'aire somato sensorielle, de l'aire motrice, du cortex insulaire, du thalamus et du cervelet, ainsi que dans les cellules pyramidales de l'hippocampe.

Des études menées chez l'animal ont établi qu'un dysfonctionnement des molaires du rat entraîne une perte progressive de la mémoire et de la capacité d'apprentissage, révélant des déficits qui pourraient jouer un rôle important dans le déclin cognitif. À ce jour, peu d'études ont établi l'association entre la mastication et les troubles cognitifs. Néanmoins,

le déclin cognitif et le dysfonctionnement masticatoire doivent être interprétés avec précaution.

Des études descriptives ont montré que les personnes ayant des difficultés à mastiquer présentent également des fonctions cognitives plus faibles et des troubles cognitifs plus importants, alors que l'activation du flux sanguin cérébral a un effet positif sur un large éventail de fonctions cognitives. La perte des dents a également été décrite comme un facteur de risque possible de développer des maladies neuro-dégénératives telles que la maladie d'Alzheimer (AD) ou la démence chez les personnes âgées, et on estime que la prévalence de ces maladies sera d'environ 131,5 millions de personnes d'ici 2050.

La démence a également été associée à la maladie parodontale chronique. On estime que cette affection parodontale peut constituer une source périphérique de cytokines pro-inflammatoires et, par voie de conséquence, de perte de dents. Cependant, cette relation doit être analysée avec soin car la perte de dents peut être causée par une multitude de raisons autres que parodontales. Dans ce même

contexte, il a été rapporté que la réhabilitation orale avec une prothèse dentaire peut avoir un effet préventif sur la détérioration cognitive et neurologique de cette population. L'objectif de cette étude est d'analyser les preuves disponibles qui soutiennent la relation entre la fonction masticatoire comme facteur protecteur du déclin cognitif et les changements produits au niveau du cerveau, avec une attention particulière sur l'augmentation du flux sanguin cérébral.

En conclusion, les données analysées suggèrent que la fonction masticatoire peut agir comme un facteur de protection chez les patients souffrant de déficiences cognitives et de maladies neurodégénératives, suggérant l'importance du flux sanguin cérébral ; elle dépend également de l'intensité de cette fonction et du nombre de dents fonctionnelles dans la bouche. Cependant, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour établir une corrélation entre l'effet de la perte des dents sur l'activation cérébrale et la mémoire et l'apprentissage. ■

Source : International Dental Journal, Volume 69, Issue 5, Pages 334-340



Pour lire l'étude complète :

La CSD défend le positionnement médical de notre profession !

Nous sommes des praticiens de la médecine dentaire d'après la loi.

La CSD encourage les échanges et collaborations interprofessionnels.

Dans cet esprit, la CSD encourage la recherche médico bucco-dentaire et a lancé le Prix Horace Wells du meilleur Mémoire étudiant.

Et la CSD est fière de publier les résultats et expériences de nos consoeurs et confrères qui contribuent à cette vision de notre profession. ■

# La rubrique culturelle de Marie

La météo de cet été était idéale pour découvrir de nombreux musées et faire de belles découvertes culturelles !

J'espère que vous en avez bien profité !

Voici une nouvelle salve de propositions pour la rentrée !

## Georges Houtstont et la fièvre ornemaniste de la Belle Époque

Musée de la Banque Nationale de Belgique jusqu'au 01.10.2021

**G**eorges Houtstont a laissé son empreinte sur l'histoire de l'architecture et de la vie urbaine bruxelloise et pourtant ce nom ne vous évoque peut-être rien (ou presque) ? En effet, souvent on retient les noms des architectes et non des ornemanistes. Il a pourtant travaillé sur la colonne du Congrès, l'Hôtel du gouverneur, le Palais de Justice, la Fontaine Anspach, le Palais des Beaux-Arts, le Palais Royal, le Conservatoire de Musique, le château de Gaasbeek ou encore le Château de Laeken ! Pas mal comme curriculum vitae, non ? Pour en savoir plus sur cet homme et son atelier, une petite exposition temporaire est en ce moment ouverte dans le hall du musée de la Banque Nationale de Belgique. Profitez-en également pour découvrir l'exposition permanente de ce musée. Le parcours qui vous y est proposé se décline en 3 thématiques : Histoires d'argent, Le dépôt : l'argent dans tous ses états, Rôle et les fonctions de la Banque Nationale de Belgique.

Vous n'avez pas le temps d'aller voir l'exposition avant le 1er octobre, mais Georges Houtstont vous intéresse ? Je vous conseille un super parcours-découverte en plein cœur de Bruxelles : « Le mystérieux Monsieur Houtstont ». Ce parcours a été développé par « Les Classes du Patrimoine » et est disponible gratuitement sur leur site ([www.classesdupatrimoinebrussels.be](http://www.classesdupatrimoinebrussels.be)). ■



### INFOS PRATIQUES

**Exposition :** visible jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Adresse :** rue Montagne aux Herbes Potagères 57 à 1000 Bruxelles

**Horaire :** du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

**Prix :** Gratuit

**Site internet :** [www.nbbmuseum.be/fr](http://www.nbbmuseum.be/fr)



**Marie Hanquart**  
Archéologue & historienne de l'art

Guide conférencière et animatrice culturelle, chargée des publics et des projets pédagogiques au sein de l'ASBL Arkadia.

[marie.hanquart@gmail.com](mailto:marie.hanquart@gmail.com)  
[www.arkadia.be](http://www.arkadia.be)

### DES CONSEILS EN +

Voici également une série d'expositions qui s'ouvriront dans un futur proche et qui me paraissent prometteuses, mais qui n'ont été ni testées ni approuvées étant donné leurs dates d'ouverture

**Hahaha. L'humour de l'art** (à partir du 15 septembre à l'espace ING)

**David Hockney** (à partir du 8 octobre à Bozar)

**Fernando Botero. Au-delà des formes** (à partir du 9 octobre au BAM)

**Le Mystère Mithra. Plongée au cœur d'un culte romain** (à partir du 20 novembre au Musée Royal de Mariemont)

N'oubliez pas de réserver vos entrées sur le site des musées avant de partir à l'aventure pour des découvertes en toute sécurité !

# Dessiner en paix, dessin de presse et liberté

Abbaye de Stavelot  
jusqu'au 06.03.2022



**V**ous avez de l'humour et vous aimez le second degré ? Alors cette exposition en 2 volets présentant d'une part « La liberté d'expression dans le dessin de presse » et d'autre part « Dessins de presse et caricatures en Belgique depuis 1830 » est faite pour vous.

Vous y trouverez dans la première partie une sélection de dessins de presse autour de grands thèmes de société et de la liberté d'expression tels que la censure, les droits des femmes et des minorités, l'écologie, les guerres, les migrations... Ces thématiques sont toujours traitées, comme le mentionne le musée, avec humour et ironie. C'est une ode à la diversité et à la tolérance où, en quelques traits, les dessins dénoncent, accusent et traduisent les préoccupations des citoyens.

La seconde partie est dédiée à la Belgique qui s'avère être un terreau fertile pour les dessinateurs de presse, et ce dès le 19<sup>e</sup> siècle ! Vous serez ravi.e.s de retrouver des dessinateurs de renom tels que Kroll, Vadot ou encore Johan De Moor !

Sur le site de l'abbaye de Stavelot, vous pouvez, en plus de cette exposition temporaire, découvrir 3 autres musées : le Musée historique de la Principauté de Stavelot-Malmedy, le Musée du Circuit de Spa-Francorchamps et le Musée Guillaume Apollinaire. ■

## INFOS PRATIQUES

**Exposition :** visible jusqu'au 3 octobre 2021

**Adresse :** Abbaye de Stavelot, Cour de l'Abbaye 1 à 4970 Stavelot

**Horaires :** tous les jours de 10 h à 18 h

**Prix :** Gratuit avec le museumpass

**Site internet :** [www.abbayedestavelot.be](http://www.abbayedestavelot.be)

# Visite-concert à l'Hôtel Max Hallet

Hôtel Max Hallet (Bruxelles)  
le 22.10.2021

**V**enez découvrir un événement d'exception au sein de l'Hôtel Max Hallet. Cette maison est aujourd'hui habitée et a retrouvé toute sa splendeur grâce à une restauration minutieuse menée de main de maître par son propriétaire amoureux des réalisations de Victor Horta. Vous assisterez à une visite par le propriétaire suivie d'une interprétation de la pianiste Lea Petra qui nous fera découvrir plusieurs pièces du répertoire de John Cage.

Une belle soirée en perspective dans un univers magique Art nouveau mêlant courbes et contre-courbes, matériaux précieux et verrière polychrome.

Ayant déjà participé à une visite-concert à l'Hôtel Max Hallet lors d'une précédente édition, je vous conseille vivement cette expérience qui, j'en suis certaine, ne peut que vous plaire. ■

## INFOS PRATIQUES

**Visite-concert :** date unique le 22 octobre

**Adresse :** Hôtel Max Hallet, Avenue Louise 346 à 1000 Bruxelles

**Horaires :** 19 h

**Prix :** 75 €



# Il est temps que quelqu'un prenne soin de vous

Pour vos avantages sociaux INAMI,  
vos solutions de pension  
et vos assurances,  
que vous soyez indépendant  
en personne physique  
ou en société  
ou même salarié conventionné.

Amonis s'occupe de tout.

Avec des rendements exceptionnels :

**1,2% d'intérêt de base et  
2,15% de rendement global net pour 2020\***,

grâce à un fonds de pension élu  
à 20 reprises le meilleur du marché.

Sans actionnaire à rémunérer,  
AMONIS ne prend soin que de vous.

## Amonis

**Aux petits soins des soignants**

\* Les rendements du passé ne constituent pas  
une garantie pour le futur

# Petites annonces

## CABINETS - VENTE

■ Dinant, superbe cabinet moderne 2 fauteuils à remettre. Informatisé et digitalisé, matériel Planmeca, panoramique, logiciel informatique cyberdent, location ou achat possible. Photos sur demande, patientèle en attente.

**Contact : CSD N° 2369**

■ Dentiste fin de carrière vend ou loue maison d'habitation meublée avec cuisine super équipée, salon plus meubles, salle à manger plus meubles, 4 chambres, jardin, 240 m2 habitables + mini cabinet dentaire dans la région Banneux-Louveigne.

**Contact : 0485/470.674 N° 2370**

■ À vendre maison familiale, grand jardin, garages et partie professionnels, cabinet dentaire et médical, entrée indépendante, Colfontaine, forte patientèle, proche écoles et commerces.

**Contact : 0475/429.302 N° 2371**

■ Cabinet en France Vaucluse Cavaillon à vendre pour cause de retraite. Cabinet tenu 40 ans avec 2 équipements Kavo adec, Rx pano, pratique implantologie. Prix très raisonnable

**Contact : 06/18.79.20.19 (portable français) N° 2372**

## CABINETS - LOCATION

■ Namur, cabinet dentaire ou orthodontique à louer pour cause de cessation d'activités avec air conditionné, 2 installations, secrétariat, salle d'attente, laboratoire, garage et 2 wc avec évier. Surface du cabinet 96 m<sup>2</sup> et garage 42 m<sup>2</sup>. Prix location avec le matériel mis à disposition : 2 installations dentaires, RX Siemens, une pano-téléradiographie Kodak 9000 C. 1800 €/mois

**Contact : . Michel.navez@gmail.com**

**N° 3076**

■ 2 cabinets à louer idéalement situé (av Van Coolen 32 à 1200 Bruxelles) pour cause de retraite à partir de janvier 2022 avec bail commercial 1100 €/mois et cabinet 175 € de charges. Plus de 12000 € pour reprise du matériel et du fauteuil (à discuter). Très bonne patientèle existante depuis + 30 ans.

**Contact : 0472/818.100 N° 3077**

## MATERIEL - OFFRES

■ À vendre meuble dentaire d'angle en bois, plan de travail en marbre synthétique de 7 éléments (23 tiroirs) avec évier inox pour 1500 €.

**Contact : 0497/942.685 N° 11347**

■ Suite arrêtr activité, à vendre installation dentaire et tout le matériel (RX, stérilisateur, petit matériel, produits,...

**Contact : 0475/26.78.60 N° 11348**

■ À remettre cabinet avec/sans bâtiment. Matériel complet et récent dans la région de Mons.

**Contact : 0472/30.24.37 N° 11349**

■ À vendre 2 cabinets dentaires pour cause de cessation d'activités : 1 cabinet de marque RITTER et 1 cabinet de marque GALBIATI, 1 lave-vaisselle médical, petits matériel et accessoires de dentisterie.

**Contact : 0476/65.80.50 ou schiettecattemartine@gmail.com N° 11350**

■ À vendre Unit Kavo 1065 T, aspir Dürr, scialyt Ritter, RX murale Trophy CCX + RVG, autoclave Lysa 500, endo méc dentsly Smart, pentamix, capmix, petit matériel

**Contact : 0476/37.65.23 N° 11351**

■ À vendre pour cause de retraite gros matériel, Pano Kavo, Rx Digit, compresseur, autoclave, sièges SDA. Liste + photos sur demande

**Contact : 0496/524.376 N° 11352**

## EMPLOI - OFFRES

■ Marche-en-Famenne cabinet de groupe, super équipé endo-paro-stomato, 2 fauteuils, 2 assistantes recherche un(e) dentiste à temps partiel.

**Contact : cabinetparodax@gmail.com N° 5380**

■ Urgent cherche DG cause santé temps plein possible. Grosse patientèle. Cabinet moderne et informatisé dans un cadre agréable centre Houffalize.

**Contact : 0498/50.31.77 N° 5381**

■ Cherche dentiste ou stagiaire mi-temps à Leuze-en-Hainaut, RX, Assistante, 2 fauteuils.

**Contact : deneubourgadeline@hotmail.com N° 5382**

■ Cherche orthodontiste ou DG passionné(e) par l'orthodontie. Formation, accompagnement, équipe rodée, bonne ambiance.

**Contact : ms@orthopraxen.com N° 5383**

■ Cherche dentistes spécialistes et généralistes pour travailler dans une équipe pluridisciplinaire à St Georges/Meuse.

**Contact : 0472/76.89.03 N° 5384**



# Nos prochaines formations

Inscriptions : 071/31.05.42,  
ou benedict@incisif.be

Les Studyclub, Webinaires et Peer Review seront annoncés dans les News de notre site internet. Abonnez-vous à l'adresse [csd@incisif.be](mailto:csd@incisif.be)

## COURS - 24.09.2021 - Liège

Dentisterie et posturologie, duo gagnant.

Caroline BUCKINX

La bouche, une entrée posturale.

Christine PONCELET

Accréditation : 20 UA - Domaine : 0

Heure : de 9 h à 12 h 30

Prix : 80 € membres / 150 € non-membres  
Gratuit pour les stagiaires

## COURS - 23.10.2021 - Bouge

CBCT et des structures extra-gnathiques.

Prof Dr Raphael OLSZEWSKI DDS, MD, PhD

La stabilisation de prothèse mandibulaire sur implants.

Prof A. MAAMARI

Accréditation : 20 UA - Domaine : en demande

Heure : de 9 h à 12 h 30

Prix : 80 € membres / 150 € non-membres  
Gratuit pour les stagiaires

## COURS - 26.11.2021 - Nivelles

Technologie d'avenir/mercantilisme : positionnement des instances européennes et internationales .

Michèle AERDEN

Les violences intra-familiales : comment les reconnaître et quelles attitudes à adopter ?

Michèle AERDEN

Physiopathologie fonctionnelle de l'ATM/une autre approche thérapeutique biomécanique.

Bernard MICHEL

Economie posturale et gestuelle du dentiste/positions et ergonomie.

Bernard MICHEL

Accréditation : 40 UA - Domaine : 2 et 7

Heure : de 9 à 17 h 00

Prix : 120 € membres / 240 € non-membres  
Gratuit pour les stagiaires

## STUDY CLUB - 01.12.21 - Charleroi

Le syndrome d'apnées du sommeil et le rôle du DG.

Etienne CRESPEIGNE

Accréditation : 10 UA - Domaine : en demande

Heure : 19 h 30 à 21 h 00

Prix : 45 € membres / 90 € non-membres  
Gratuit pour les stagiaires

## Devenir membre de la CSD

Etre membre de la CSD c'est notamment bénéficier de :

- ▶ une représentation professionnelle au niveau régional, fédéral et international,
- ▶ cours de formation continue à petits prix,
- ▶ assurance hospitalisation avantageuse,
- ▶ assurance RC professionnelle avantageuse,
- ▶ secrétariat à votre disposition pour toutes vos questions professionnelles,
- ▶ la nomenclature 2021.

Nous remercions d'avance les nouveaux membres de nous accorder leur confiance pour la défense de notre profession mais également les membres fidèles à la CSD depuis de nombreuses années.

## Tarif cotisations 2021

Cotisation ordinaire :	150 €	Diplômés 2016 :	85 €
Ménage de praticiens :	200 €	Diplômés 2017 :	35 €
4 enfants ou + à charge :	85 €	Diplômés 2018 :	35 €
De 60 à 64 ans inclus* :	50 €	Diplômés 2019 :	gratuit
Praticiens + de 65 ans :	50 €	Diplômés 2020 :	gratuit
Stagiaires :	gratuit	Diplômés 2021 :	gratuit

\*si arrêt complet d'activité avec preuve de clôture du N° BCE

Pour vous inscrire, versez le montant correspondant à votre situation sur le compte n° **BE28 1096 6600 0120** avec la communication : Nom, prénom et n° INAMI.





Résultats de Recherches et Expériences

# Secrets médicaux et dentaires d'une momie égyptienne de 2700 ans

Autopsie d'Osirmose-le portier du Temple de Rê.



## OBJECTIF

Réaliser une « autopsie virtuelle » de la momie égyptienne et étudier, comprendre et interpréter les images tridimensionnelles (3D) à haute résolution de la tomographie par ordinateur (CT) de la momie et interpréter les images tridimensionnelles (3D) à haute résolution de la momie d'Osirmose avec une équipe multidisciplinaire composée de radiologues, d'archéologues et de chirurgiens buccaux et maxillo-faciaux.

## MATÉRIEL ET MÉTHODES

Étude de la momie d'Osirmose, le gardien de la porte du Temple de Rê, qui a vécu pendant la XXVe dynastie. (Musée Royal d'Art et d'Histoire ; Inv.E.5889).

Réalisation d'un CT scan de la momie et impression en 3D de son maxillaire supérieur et d'une dent trouvée dans l'œsophage.

## RÉSULTATS

Confirmation du sexe masculin de la momie. Présence du cœur, de l'aorte, et des reins à l'intérieur du corps de la momie. L'exacerbation du cerveau a été réalisée par la voie de l'os ethmoïde droit. Un bâton de bois enfoncé dans la dure-mère a été trouvé à l'intérieur du crâne.

Le muscle orbicularis oculi, le canthus interne, les nerfs optiques et les yeux calcifiés étaient toujours présents. Des yeux artificiels ont été ajoutés au-dessus du bourrage des globes oculaires. Le crâne et le visage ont été embaumés avec de multiples couches de bandages intérieurs de manière sophistiquée.

L'usure des dents maxillaires était asymétrique et plus prononcée sur le maxillaire.

Découverte de trois anomalies du maxillaire supérieur :

Par Olszewski R

DDS, MD, PhD, DrSc, Prof 1,2\*,

Hastir JP Binf3,

Tilleux C MS 4,5,

Delvaux L MS, PhD4,

Danse E MD, PhD, Prof3

- 1) un trou rectangulaire sur le côté palatin de la dent n° 26 (la racine palatine de la dent n° 26 était manquante),
- 2) une indentation à angle droit palatine de la dent n° 27, et une forme semi-lunaire des bords autour de la lésion ostéolytique distale et palatine de la dent n° 28.

## CONCLUSIONS

La présente étude fournit la première preuve de l'existence d'un site d'extraction dentaire et de procédures de chirurgie buccale précédemment effectuées dans un site vieux de 2700 ans.

Nous avons trouvé des traces de l'extraction d'une racine dentaire et de l'ouverture d'une lésion ostéolytique liée à une dent avant la mort de la personne.

L'équipe pluridisciplinaire, l'utilisation d'un scanner 3D haute résolution CTscan et d'un modèle imprimé en 3D du maxillaire supérieur ont contribué à cette découverte. ■

Pour lire l'étude complète :



La CSD défend le positionnement médical de notre profession !

Nous sommes des praticiens de l'art médico-dentaire d'après la loi.

La CSD encourage les échanges et collaborations interprofessionnels.

Dans cet esprit, la CSD encourage la recherche médico bucco-dentaire et a lancé le Prix Horace Wells du meilleur Mémoire étudiant.

Et la CSD est fière de publier les résultats et expériences de nos consoeurs et confrères qui contribuent à cette vision de notre profession. ■